

Perron, balcon, galerie, patio, véranda

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour la construction d'une galerie, d'une véranda, d'un balcon ou d'un patio, vous devez vous procurer un permis au coût de 35 \$, celui-ci est valide pour une période de 12 mois.

Perron, balcon, galerie, patio.

Vous devez obtenir un permis pour un perron, un balcon, une galerie ou un patio seulement lorsque celui-ci est adjacent à une piscine.

En cour avant et en cour avant secondaire, ils doivent être implantés à 1,5 mètre minimum des lignes de terrain. Leurs empiètements dans la marge est de 2 mètres maximum.

En cours latérales ou arrière, ils doivent être implantés à 1,5 mètre minimum des lignes de terrain.

Escaliers

Dans la cour avant et cour avant secondaire, seuls les escaliers extérieurs menant au **rez-de-chaussée ou au sous-sol** sont autorisés. Ils doivent être implantés à 1,5 mètres minimum des lignes de terrain. L'empiètement des escaliers ne doit pas excéder 2 mètres et se mesure à partir de la galerie.

En cours latérales ou arrière, les escaliers doivent être implantés à 1,5 mètre minimum des lignes de terrain.

Véranda

Une véranda est une construction attachée au bâtiment principal, composée d'un plancher et d'un toit sans aucun mur de fondation, matériaux d'isolation ou de système de chauffage. Au moins 50 % des murs sont composés d'une surface vitrée ou de moustiquaire.

La véranda est séparée du bâtiment principal par un mur extérieur de ce dernier, comportant une porte conçue pour l'extérieur. Une véranda ne peut être utilisée à des fins d'habitation.

La véranda est autorisée dans les cours latérales et arrière et doit respecter les marges prescrites à la zone.

La véranda doit être implantée à un mètre d'un bâtiment accessoire.

La superficie maximale est de 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal et la hauteur maximale est de 3 mètres pour les murs extérieurs, sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal.

Les vérandas sont interdites pour les maisons mobiles.

Code national du bâtiment

Les travaux de construction doivent être effectués selon les exigences du *Code de construction du Québec - 2010* et ses suppléments et du *Code national de prévention des incendies - Canada 2010*, C.N.R.C. 533030F, ses suppléments, modifications et annexes.

Pour de plus amples informations



Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858

Courriel : urbanisme@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h

Demande de permis

Perron, balcon, galerie, patio, véranda

Adresse des travaux : _____

Identification	<i>Propriétaire</i>	<i>Requérant (1)</i>
Nom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Téléphone 1 :	_____	_____
Téléphone 2 :	_____	_____
Courriel :	_____	_____

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre **obligatoirement** à la demande :

1. Croquis d'implantation

- Sur une copie de votre certificat de localisation, localisez la galerie, le balcon, le perron, le patio ou la véranda et indiquez les distances par rapport aux lignes de terrain.

2. Détails de construction pour une galerie, d'un balcon d'un patio ou d'une véranda

- Fondation, dimension (largeur, profondeur), hauteur par rapport au sol, structure de plancher, matériaux, hauteur des garde-corps, si requis.

3. Plan de construction détaillé dans le cas d'une véranda

- Élévation de chacun des côtés de la véranda (hauteur, superficie des portes et fenêtres).
- Détails de construction
 - Fondation (profondeur, largeur et épaisseur) ;
 - Charpente (poutrelle, fermes de toit, murs porteurs/non porteurs ;
 - Finition intérieure (murs, plancher) et extérieure (revêtement).

Entrepreneur ou Auto construction

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
R.B.Q.: _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____	Secteur de zone : _____
N° lot (s) : _____	C.O.S. : _____
Type de lot : _____	N° de la demande : _____